

SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de Zorn

Siège : 43, route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 10 février 2015

Sous la Présidence de Mireille GOEHRY

N°01/02/2015

Date de la convocation : 14 janvier 2015

Membres en exercice 17

Présents ou représentés 16

Claude Litt, Virginie Zimmermann, Catherine Boisseau, Patrick Gehin, Jean-Marie Criqui, Myriam Hantsch, Mireille Goehry, Arnaud Albinet, Sophie Gochry, Jeannot Krebs, Guy Hornecker, Jean-Denis Hepp, Bernard Freund, Jean-Luc Eckart, Catherine Breze, Jennifer Wolff

Dont pouvoirs

Absents – excusés

1

Carine Geisselbrecht

FINANCES – approbation du budget primitif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant le projet de budget primitif – budget principal - pour l'exercice 2015,

Section d'investissement :

Dépenses: 900 000,00 €

Recettes: 900 000,00 €

Section de fonctionnement:

Dépenses: 187 591,00 €

Recettes: 187 591,00 €

Le Comité Directeur du SIVU, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2015 du budget principal du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
La Présidente
Mireille GOEHRY



(Signature)



Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

17/02/2015

Publié le :

17/02/2015

SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de Zorn

Siège : 43, route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 10 février 2015

Sous la Présidence de Mireille GOEHRY

N°02/02/2015

Date de la convocation : 14 janvier 2015

Membres en exercice 17

Présents ou représentés 16

Claude Litt, Virginie Zimmermann, Catherine Boisseau, Patrick Gehin, Jean-Marie Criqui, Myriam Hantsch, Mireille Goehry, Arnaud Albinet, Sophie Goehry, Jeannot Krebs, Guy Hornecker, Jean-Denis Hepp, Bernard Freund, Jean-Luc Eckart, Catherine Breze, Jennifer Wolff

Dont pouvoirs

Absents – excusés

1 Carine Geisselbrecht

Convention de mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de communes du Pays de la Zorn

La Communauté de communes du Pays de Zorn mutualise le service communautaire de la comptabilité au moyen d'une convention de mise à disposition de services, par laquelle la Communauté de communes met ses services à la disposition des communes et syndicats du territoire.

Ces modalités d'application respectent les nouvelles dispositions de l'article L. 5211-4-1, III, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ainsi que l'article D. 5211-16 du CGCT modifié par le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-4-1, III ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article D. 5211-16 ;

Vu la consultation de la commission technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin,

Le Comité Directeur du SIVU, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition du service comptabilité avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et, plus largement, à exécuter la présente convention.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
La Présidente
Mireille GOEHRY

[Signature]



Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

17/02/2015

Publié le :

17/02/2015

SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de Zorn

Siège : 43, route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 10 février 2015

Sous la Présidence de Mireille GOEHRY

N°03/02/2015

Date de la convocation : 14 janvier 2015

Membres en exercice 17

Présents ou représentés 16

Claude Litt, Virginie Zimmermann, Catherine Boisseau, Patrick Gehin, Jean-Marie Criqui, Myriam Hantsch, Mireille Goehry, Arnaud Albinet, Sophie Goehry, Jeannot Krebs, Guy Hornecker, Jean-Denis Hepp, Bernard Freund, Jean-Luc Eckart, Catherine Breze, Jennifer Wolff

Dont pouvoirs

Absents – excusés

1

Carine Geisselbrecht

Convention de mise à disposition du service secrétariat de la Communauté de communes du Pays de la Zorn

Pour faciliter la gestion administrative du syndicat, le Comité Directeur du SIVU souhaite recourir à des agents de la Communauté de Communes pour assurer les missions administratives.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

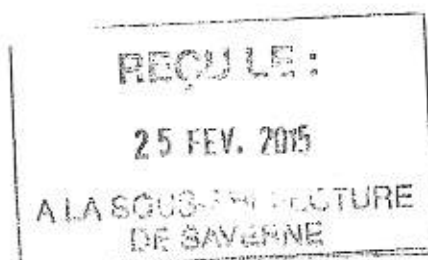
Vu le programme de mutualisation des services et de soutien aux communes membres,

Le Comité Directeur du SIVU des 10 villages, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'agent de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'agents administratifs avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et tout autre document administratif et comptable.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
La Présidente
Mireille GOEHRY

(Signature)



Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

17/02/2015

Publié le :

17/02/2015

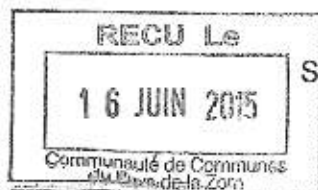
"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 2 juin 2015

Sous la présidence de Madame Mireille Goehry, Maire de Mittelhausen

Date de conv : 26 mai 2015



Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :
GINGSHEIM :
HOHATZENHEIM :
MITTELHAUSEN :
WALTENHEIM-SUR-ZORN :
WINGERSHEIM :
Absents excusés :

LITT Claude
BOISSEAU Catherine
CRIQUI Jean-Marie
GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud,
KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer,
HANTSCH Myriam, ZIMMERMANN Virginie, GEISSELBRECHT Carine, GEHIN Patrick,
GOEHRY Sophie

1. Déclaration de projet pour la construction d'un groupe scolaire intercommunal

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-14-2 et R 123-23-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Wingersheim du 17 novembre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Wingersheim du 20 avril 2015 approuvant la mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation du groupe scolaire intercommunal,

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 2 septembre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2014 soumettant le projet à enquête publique qui s'est déroulée du 12 janvier 2015 au 12 février 2015,

Mme la Présidente explique le déroulement de la procédure de déclaration de projet prévue à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme ;

Mme la Présidente rappelle les données qui ont permis de qualifier le projet d'intérêt général :

Entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

le Comité Directeur

- **DECIDE** par cette déclaration de projet, de prononcer l'intérêt général de l'opération, telle qu'elle a été soumise à enquête publique se rapportant à la construction d'un groupe scolaire intercommunal et d'un périscolaire, annexée à la délibération de mise en compatibilité du PLU de Wingersheim en date du 20 avril 2015.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du SIVU et en mairie de WINGERSHEIM durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
La Présidente



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
SIVU DU GROUPE SCOLAIRE SUD DU PAYS DE LA ZORN
PROJET DE GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL A
WINGERSHEIM



DECLARATION DE PROJET
ANNEXE A LA DELIBERATION

Vu pour être annexé à
la délibération du 2 juin 2015

A Hochfelden, le



La Présidente

3 juin 2015
Mireille Goehry

Mireille GOEHRY

REÇU LE :

09 JUN 2015

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE

PREAMBULE

La déclaration de projet sert à établir l'intérêt général d'une opération sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée. La création d'un groupe scolaire, sous compétence et maîtrise d'ouvrage intercommunale répond à un réel besoin de la population.

La présente déclaration de projet s'inscrit dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme établi sous la responsabilité du maire de la commune de Wingersheim compétent en matière de P.L.U.

Cette procédure a été retenue au regard de l'intérêt public et collectif de la création d'un groupe scolaire intercommunal.

LE CONTEXTE

En janvier 2006, les premières réflexions préliminaires effectuées au niveau de la communauté de communes du Pays de la Zorn ont conduit à retenir le principe de réalisation de deux nouveaux groupes scolaires intercommunaux structurants pour le territoire, chacun de ces groupes scolaires étant complété par un périscolaire.

Courant 2008 et 2009, plusieurs réunions de travail avec les services de l'Inspection de l'Education Nationale ont permis de dessiner les contours de cette nouvelle organisation.

Il est précisé les avantages des regroupements tant du point de vue fonctionnel que de celui de l'éducation. La mise en exploitation de nouvelles structures intercommunales accompagnées d'un périscolaire a démontré la pertinence de ces projets.

Un état des lieux de la situation actuelle et des possibilités de réaffectation des locaux existants est établi.

• WINGERSHEIM

L'école primaire de WINGERSHEIM avec ses trois (3) classes date des années 1950. Elle est obsolète et ne dispose d'aucun espace d'activités. Le matériel informatique est réparti dans les classes et suppose à chaque fois des déplacements de mobilier pour la pratique. Ce bâtiment sans caractère sera, soit voué à la démolition pour y édifier en lieu et place un autre équipement public, soit adapté à une autre destination en fonction des études de faisabilité technique et financière.

L'école maternelle qui coiffe la Salle des Fêtes date de 1981. Elle accueille les enfants de WINGERSHEIM et de WALTENHEIM S/ZORN, commune avec laquelle existe un regroupement pédagogique depuis 1990. Spacieuse et agréable dans son aménagement, elle mérite une rénovation en profondeur par le remplacement des grandes et nombreuses menuiseries extérieures en bois, source actuellement d'une consommation énergétique vorace (chauffage électrique). L'orientation future n'est

pas arrêtée mais une restauration s'impose quelle que soit la destination future (bureaux, commerce de proximité, locaux associatifs ?).

- WALTENHEIM-SUR-ZORN

Le bâtiment scolaire a été édifié en 1958 et est composé de 3 classes primaires et de 2 logements de fonction. La Commune attend, depuis plus de 10 ans, la construction d'un groupe scolaire afin de pouvoir utiliser les locaux à d'autres fins, notamment pour les services de la mairie. Des investissements de base ont été effectués au fil du temps en l'absence de réel engagement intercommunal.

- MITTELHAUSEN

Cette Commune disposait de 2 écoles très vétustes dont une a été vendue à un tiers et l'autre démolie récemment. Compte tenu de cette situation, MITTELHAUSEN, en regroupement pédagogique avec HOHATZENHEIM, a fait construire une nouvelle école à 2 classes et une bibliothèque en 2003. Son abandon ne peut être envisagé. Aussi, les réflexions se poursuivent tant au niveau local qu'au niveau intercommunal, notamment la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, pour trouver une nouvelle destination à cet édifice récent (associatif, bibliothèque, crèche, etc....). En tout état de cause, elle devra retrouver une fonctionnalité avec l'appui des collectivités territoriales suivant les besoins et l'évolution de notre société à la mise en exploitation du nouveau groupe scolaire.

- HOHATZENHEIM

Les équipements publics de cette commune se concentrent au centre du village où école, mairie, salle des Fêtes et logement de fonction ne forment qu'un seul bâtiment. Malgré une récente mise aux normes de la classe unique, les élus déplorent le manque d'espace pour la mairie et attendent le nouveau groupe scolaire pour effectuer des transformations intérieures et réduire ainsi la complexité de gestion de l'espace.

- GINGSHEIM

Là également, école, mairie et logement forment une même entité dans un bâtiment des années 1900. Membre du SIVOS du « Sternenbergr » dont la compétence revient à la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Le projet sur le territoire de WINGERSHEIM permettra à cette commune, tout comme celle de DUNTZENHEIM, d'intégrer de manière pleine et entière la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui aspire à prendre la compétence scolaire d'ici peu. Aujourd'hui, elles sont membres de cette dernière collectivité territoriale mais sont dépendantes de celle de SAVERNE pour la compétence scolaire et périscolaire. Une contribution aux services en ce domaine est requise entre collectivités.

- DUNTZENHEIM

Cette commune dispose d'un bâtiment édifié en 1965 avec 2 classes et 2 logements de fonction datant des années 1950. Rattachée dans le domaine scolaire à la CDC de SAVERNE par le biais du SIVOS du « Sternenberg », les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement bilingue mais le transport entre écoles, pour atteindre une rationalisation, relève d'un véritable casse-tête.

En conclusion, sur plusieurs communes, les bâtiments sont désormais trop anciens ou trop exigus pour être modernisés et ne sont pas conformes aux diverses règles qui régissent les bâtiments scolaires.

En matière d'organisation, le manque de locaux adaptés pour les activités spécifiques, l'éloignement des équipements sportifs pose également des difficultés notamment dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'organisation des activités périscolaires. La dispersion sur plusieurs sites rend plus complexe l'organisation du transport scolaire.

Enfin, l'objectif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est d'équiper, équilibrer et donner les mêmes chances à tous les élèves de son territoire. C'est ainsi qu'après le regroupement des 10 villages formant le 1^{er} groupe scolaire intercommunal des 10 villages inauguré en 2012, il est nécessaire de poursuivre les investissements en ce domaine sur le territoire pour qu'à terme elle puisse prendre la compétence et mettre un terme au mille-feuille administratif. A ce jour, il est difficile de prendre la compétence des écoles dans toutes les 26 communes membres car la complexité des situations (école, mairie, logements, salles associatives, salles des fêtes) sous un seul toit demeure ingérable tant au niveau des responsabilités que des charges. Doter le territoire du Pays de la Zorn de 5, voire 6 vraies structures à vocation unique complétées de périscolaires répondra à l'attente de la population et aux grands enjeux de notre temps dans la modernisation de l'enseignement primaire dans nos petites communes.

C'est dans ce cadre que les communes de Gingsheim, Hohatzenheim Millelhausen, Waltenheim-sur-Zorn, Wingersheim et Duntzenheim ont décidé de se regrouper en vue de la création d'un nouveau groupe scolaire intercommunal.

Ces six communes se sont regroupées dans le cadre d'un syndicat intercommunal à vocation unique dénommé "SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn". Ce syndicat créé par arrêté préfectoral du 28 février 2014 a pour objet la construction, l'entretien et le fonctionnement d'un ensemble scolaire d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Le SIVU a également compétence pour les études préalables, la réalisation des bâtiments, ouvrages ou aménagements divers en relation avec l'école, les extensions futures, la gestion et le fonctionnement de cet ensemble ainsi que toute activité en relation directe avec l'école.

LE PROJET

1. Situation

Le terrain envisagé pour le projet de groupe scolaire, d'une superficie totale d'environ 2,06 hectares, situé à WINGERSHEIM, est actuellement non bâti et cultivé.

Il se situe au sud du nouveau complexe sportif avec un terrain de football en gazon synthétique réalisé en 2008. Cette installation permet la pratique du sport par tous temps.

Un quartier d'habitation de maisons individuelles est construit au sud de l'emprise proposée. A l'est se développe le centre urbain de WINGERSHEIM. En limite ouest le site présente une ouverture sur les espaces agricoles.



2. Le choix de l'implantation

Le site d'implantation retenu pour le nouveau groupe scolaire par la collectivité répond à plusieurs critères et présente plusieurs avantages :

- **en terme de cohérence territoriale** ; Wingersheim est située dans une position centrale par rapport aux autres communes du regroupement,
- **en terme de répartition géographique des élèves** ; Wingersheim enregistre les effectifs scolaires les plus importants avec plus du tiers des effectifs scolaires des six communes membres,
- **en terme de déplacements** ; la position centrale de la commune de Wingersheim permet d'optimiser les déplacements entre les différents villages et de réduire les coûts étant donné que moins des deux tiers des élèves scolarisés emprunteront les transports scolaires,

- **en terme d'accessibilité et de sécurité** ; le site est facilement accessible à partir de la RD 58. Les élèves de communes de Mittelhausen, Hohatzenheim et Gingsheim peuvent s'y rendre sans traverser une autre agglomération. Seuls les élèves de Waltenheim-sur-Zorn traverseront Wingersheim et ceux de Duntzenheim traverseront Gingsheim.
- **en terme d'équipements sportifs** à proximité pouvant être mutualisés avec le groupe scolaire ; le nouveau complexe sportif est rarement utilisé en jour de semaine, les manifestations et événements sportifs ont lieu principalement le week-end et en soirée.



Plateau sportif



Terrain de football

En conclusion l'ensemble de ces éléments ont permis d'établir l'intérêt général de l'opération de création d'un groupe scolaire intercommunal à WINGERSHEIM.

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 2 juin 2015

Sous la présidence de madame Mireille Goehry, Maire de Mittelhausen

Date de conv : 26 mai 2015



Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :	LITT Claude
INGSHEIM :	BOISSEAU Catherine
HOHATZENHEIM :	CRICQUI Jean-Marie
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud,
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer,
Absents excusés :	HANTSCH Myrlam, ZIMMERMANN Virginie, GEISSELBRECHT Carine,
	GEHIN Patrick, GOEHRY Sophie

2. Participation financière des communes au SIVU pour 2015

Vu les statuts du SIVU,

Vu le budget du SIVU,

Considérant la participation financière à la Communauté de Communes pour l'investissement dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage,

Et sur proposition de la trésorière de Hochfelden,

La participation des communes membres a été redéfinie en fonctionnement et en investissement selon la population INSEE à la date de l'année de la création du SIVU (2014) comme suit :

	HAB	FONCTIONNEMENT
WINGERSHEIM	1 198	8 386,00
WALTENHEIM	715	5 005,00
MITTELHAUSEN	555	3 885,00
HOHATZENHEIM	209	1 463,00
INGSHEIM	324	2 268,00
DUNTZENHEIM	626	4 382,00
total	3 627	25 389,00



	HAB	INVESTISSEMENT
WINGERSHEIM	1 198	53 311,00
WALTENHEIM	715	31 817,50
MITTELHAUSEN	555	24 697,50
HOHATZENHEIM	209	9 300,50
GINGSHEIM	324	14 418,00
DUNTZENHEIM	626	27 857,00
total	3 627	161 401,50

	HAB	Total général
WINGERSHEIM	1 198	61 697,00
WALTENHEIM	715	36 822,50
MITTELHAUSEN	555	28 582,50
HOHATZENHEIM	209	10 763,50
GINGSHEIM	324	16 686,00
DUNTZENHEIM	626	32 239,00
total	3 627	186 790,50

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur,

- **APPROUVE** les montants de la participation financière des communes pour l'exercice 2015,
- **AUTORISE** la Présidente à émettre les titres de recette correspondants.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
La Présidente

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 2 juin 2015

Sous la présidence de Madame Mireille Goehry, Maire de Mittelhausen

Date de conv : 26 mai 2015



Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :
GINGSHEIM :
HOHATZENHEIM :
MITTELHAUSEN :
WALTENHEIM-SUR-ZORN :
WINGERSHEIM :
Absents excusés :

LITT Claude
BOISSEAU Catherine
CRIQUI Jean-Marie
GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud,
KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer,
HANTSCH Myriam, ZIMMERMANN Virginie, GEISSELBRECHT Carine, GEHIN Patrick,
GOEHRY Sophie

3. Budget 2015 - décisions modificatives

Le Comité Directeur ,

Vu les statuts du SIVU,

Vu le budget du SIVU,

Vu la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la construction d'un groupe scolaire intercommunal,

Considérant la participation financière à la Communauté de Communes pour l'investissement dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage,

Et sur proposition de la trésorière de Hochfelden

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 66111 – Intérêt des emprunts	- 2 202 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 1 000 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	- 160 000 €
Article 6231 – Annonces et insertions	+ 1 000 €

Recettes

Article 74748 – participation des communes du SIVU	- 162 202 €
--	-------------

INVESTISSEMENTS

Dépenses

Article 21312 – Bâtiment scolaire	+ 1 402 €
-----------------------------------	-----------

Recettes

Article 13248 – Recette d'investissement des communes	+ 161 402 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 160 000 €



Vote à l'unanimité

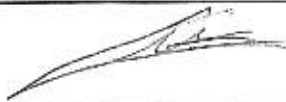
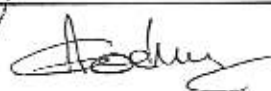
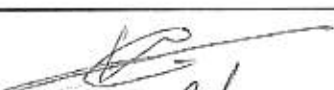
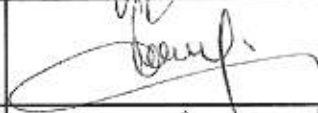


Pour extrait conforme
La Présidente

(Signature)

FEUILLE DE PRESENCE

comité du 02/06/2015

COMMUNE	NOM	QUALITE	SIGNATURE
DUNTZENHEIM	LITT Claude	Délégué	
	ZIMMERMANN Virginie	Déléguée	
	GEISSELBRECHT Carine	Déléguée	
GINGSHEIM	BOISSEAU Catherine	Déléguée	
	GEHIN Patrick	Délégué	
HOHATZENHEIM	CRICQUI Jean-Marie	Vice-président	
	HANTSCH Myriam	Déléguée	
MITTELHAUSEN	GOEHRY Mireille	Présidente	
	GOEHRY Sophie	Déléguée	
	ALBINET Arnaud	Délégué	
WALTENHEIM SUR ZORN	KREBS Jeannot	Vice-président	
	HORNECKER Guy	Délégué	
	HEPP Jean-Denis	Délégué	
WINGERSHEIM	FREUND Bernard	Délégué	
	ECKART Jean-Luc	Vice-président	
	BRÉZÉ Catherine	Déléguée	
	WOLFF Jennifer	Déléguée	